



Commission Locale de l'Eau
Schéma d'aménagement et de gestion des eaux
du bassin versant de l'Oudon

6 rue de la Roirie - 49500 SEGRE EN ANJOU BLEU
Tél : 02.41.92.52.84 - mail : contact@bvoudon.fr - www.bvoudon.fr
n° siret : 200 077 881 00015

Rapport annuel 2023

De la Commission Locale de l'Eau du bassin de l'Oudon

Préambule

Le présent rapport annuel d'activités permet au Comité de bassin Loire-Bretagne, aux collectivités et aux acteurs locaux d'avoir une vision annuelle concernant l'état d'avancement des travaux et des orientations de la Commission Locale de l'Eau (C.L.E.), ainsi que les résultats et perspectives de la gestion des eaux sur le périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (S.A.G.E.).

La trame du rapport annuel est commune à l'ensemble des S.A.G.E. du bassin Loire-Bretagne. Elle est néanmoins adaptée pour tenir compte du fonctionnement propre de la C.L.E. Oudon et des actions spécifiques qu'elle mène, notamment en matière d'évaluation.

Sommaire

1. PRESENTATION DU S.A.G.E. ET RAPPEL DU CONTEXTE	5
1.1. PRESENTATION DU TERRITOIRE	5
1.2. DATES ESSENTIELLES	7
1.3. ENJEUX IDENTIFIES DANS LE S.A.G.E. REVISE	8
1.4. CONSTITUTION DE LA C.L.E.	8
1.5. PRESENTATION DE L'ORGANISATION	9
1.5.1. STRUCTURE PORTEUSE	9
1.5.2. COMMISSION LOCALE DE L'EAU	10
1.5.3. CELLULE D'ANIMATION	11
2. PRESENTATION DES ACTIVITES DE LA C.L.E.	12
2.1. LES REUNIONS ORGANISEES PAR LA C.L.E.	12
2.2. DOSSIERS EXAMINES POUR AVIS	12
2.3. SUIVI DE LA FEUILLE DE ROUTE DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU	12
2.4. REGLE DE GESTION DES OUVRAGES DE VANNAGE SUR LE BASSIN VERSANT DE L'OUDON	13
2.5. INVENTAIRES COMPLEMENTAIRES DES ZONES HUMIDES	13
2.6. MISE EN ŒUVRE DE LA DISPOSITION DU S.A.G.E. CONCERNANT LES ELEMENTS STRATEGIQUES DU BOCAGE POUR LA GESTION DE L'EAU	14
2.7. INVENTAIRE COMPLEMENTAIRE DES ZONES HUMIDES ET DU BOCAGE DANS LE CADRE DU PLUJ D'ANJOU BLEU COMMUNAUTE	14
2.8. GESTION QUANTITATIVE DE LA RESSOURCE EN EAU – ELABORATION D'UN PROJET DE TERRITOIRE POUR LA GESTION DE L'EAU (P.T.G.E.)	16
2.9. REVISION DU SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX	19
2.10. PROJET REGIONAL LIFE REVERS'EAU	19
2.11. AUTRES ACTIONS OU REUNIONS SUIVIES PAR LE PRESIDENT OU LA CELLULE D'ANIMATION	20
3. MISE EN ŒUVRE DU S.A.G.E.	20
3.1. TABLEAU DE SYNTHESE LISTANT L'ENSEMBLE DES DISPOSITIONS DU S.A.G.E.	20
3.2. CONTRAT TERRITORIAL « EAU » MULTITHEMATIQUE	21
4. ACTIONS DE COMMUNICATION	21
4.1. NOUVELLE IDENTITE VISUELLE POUR LA C.L.E. ET LE SYNDICAT	21
4.2. SITE INTERNET	21
4.3. NEWSLETTER « INF'EAU OUDON WEB »	22
4.4. MISE A JOUR DE LA PAGE FACEBOOK ET CREATION D'UNE PAGE INSTAGRAM	22
4.5. JOURNEE MONDIALE DE L'EAU FETEE SUR LE BASSIN VERSANT DE L'OUDON	23

4.6. CONCERTATION PREALABLE DANS LE CADRE DE LA REVISION DU S.A.G.E.	25
5. ÉVALUATION ET VALORISATION DES RESULTATS	25
5.1. ACTIONS MENEES DANS LE CADRE DE L'ÉVALUATION DU S.A.G.E.	25
5.2. RESEAU DE POINTS DE MESURES ET PROTOCOLE DE SUIVI	26
5.3. ÉVALUATION DU S.A.G.E. – MODERNISATION DE LA VALORISATION DE LA DONNEE PAR LA MISE EN PLACE D'UN LOGICIEL DE GESTION DES DONNEES ET D'UN OBSERVATOIRE DE L'EAU	26
5.4. ÉTAT DES EAUX ET SUIVI DES INDICATEURS DU S.A.G.E.	27
6. BUDGET ET FINANCEMENT	28
7. ANALYSE – BILAN – PERSPECTIVES	30
7.1. ANALYSE DE L'ACTIVITE DE L'ANNEE	30
7.2. PERSPECTIVES A MOYEN TERME	30

Liste des annexes :

- annexe 0 : carte du bassin versant et état des masses d'eau en 2017
- annexe 1 : liste des réunions organisées par la C.L.E. - année 2023
- annexe 2 : liste des réunions auxquelles la C.L.E. a été invitée à participer en 2023
- annexe 3 : liste des dossiers soumis pour avis et liste des déclarations (récépissés/oppositions)
- annexe 4 : état d'avancement de la mise en œuvre des dispositions du S.A.G.E. 2014
- annexe 5 : Réseau d'analyses et protocoles de suivi
- annexe 6 : état des eaux et évolution des indicateurs de l'aménagement et de la gestion des eaux sur le bassin versant de l'Oudon
- annexe 7 : compte rendu du Comité de pilotage 2023 de suivi de la règle des vannages
- annexe 8 : feuille de route de la C.L.E. et programme d'actions

1. Présentation du S.A.G.E. et rappel du contexte

1.1. Présentation du territoire

Le bassin versant de l'Oudon est à cheval sur le sud-ouest du département de la Mayenne et le nord-ouest du Maine-et-Loire. Les départements de la Loire-Atlantique et de l'Ille-et-Vilaine ne sont concernés que marginalement.

L'Oudon traverse le bassin du nord au sud et comporte une dizaine d'affluents principaux. Il prend sa source à la Gravelle et se jette dans la rivière Mayenne au Lion d'Angers et à Grez Neuville.

À partir de la ville de Segré, la rivière Oudon fait partie du domaine public fluvial et est navigable.

La population du bassin versant représente environ 90 000 habitants.

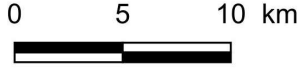
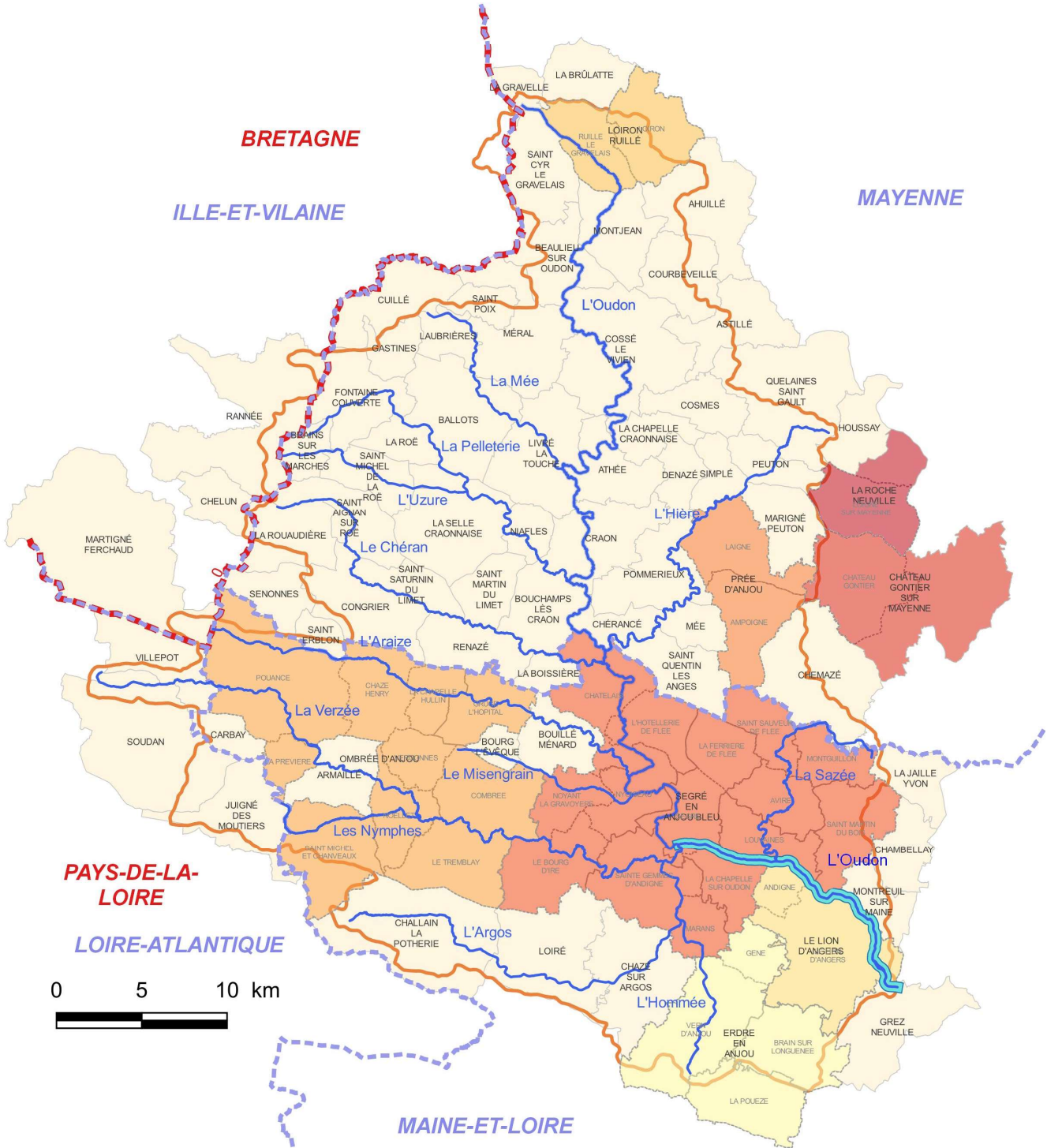
Le bassin de l'Oudon est à dominante rurale.

Le paysage administratif a fortement évolué entre 2016 et 2019 avec la réforme des collectivités territoriales. En conséquence, l'arrêté de périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux a été actualisé en 2016, 2017, 2018 et 2019 (cf. chapitre 1.2.).

Cf. carte page suivante – carte du bassin versant de l'Oudon et communes incluses dans le périmètre.

Cf. annexe 0 – carte du bassin versant et état des masses d'eau en 2017.

SAGE de l'Oudon : Structures administratives au 1er janvier 2020



Légende

- Limite du bassin versant de l'Oudon
- Affluents principaux
- - - Limites régionales
- L'OUDON
- Domaine public navigable
- - - Limites départementales

Commission locale de feau IGN 2004© - BD Carto© - Licences 2004/CUDX/0702
 Reproduction et diffusion interdites - Qgis - Avril 2019

1.2. Dates essentielles

Engagement de la révision du S.A.G.E. Oudon et de la concertation préalable

Engagement de l'élaboration d'un Projet de Territoire pour la Gestion quantitative de l'Eau.

17 juin 2021 —

Révision du S.A.G.E.

Arrêté préfectoral DIDD-BPEF-2021 n°39 renouvelant la composition de la Commission Locale de l'Eau, modifié par Arrêté DIDD-BPEF-2021 n°333 du 26 novembre 2021, Arrêté DIDD-BPEF-2022 n°133 du 19 mai 2022, Arrêté du DIDD-BPEF-2023 n°47 du 21 février 2023.

23 février 2021 —

Arrêté préfectoral DIDD/2014 n°2014008-0003 révisant le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin versant de l'Oudon.

8 janvier 2014 —

Révision du S.A.G.E.

2010 —

Arrêté préfectoral D3-2003 n°658 approuvant le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin versant de l'Oudon.

4 septembre
2003 —

Élaboration du SAGE

Arrêté préfectoral D3-97 n°1119 créant la Commission Locale de l'Eau.

3 décembre 1997 —

Arrêté inter-préfectoral D3.97 n°723 fixant le périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin versant de l'Oudon, modifié par Arrêté DIDD-BPEF-2019 n°216 du 26 juillet 2019.

31 juillet 1997 —

Mise en œuvre du S.A.G.E.

1.3. Enjeux identifiés dans le S.A.G.E. révisé

Enjeu A : Stabiliser le taux d'auto-apvisionnement en eau potable et reconquérir la qualité des ressources locales (nitrates, phytosanitaires, ...)

Enjeu B : Restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques

Enjeu C : Gestion quantitative des périodes d'étiage

Enjeu D : Limiter les effets dommageables des inondations

Enjeu E : Reconnaître et gérer les zones humides, le bocage, les plans d'eau et les aménagements fonciers de façon positive pour l'eau

Enjeu F : Mettre en cohérence la gestion de l'eau et les politiques publiques du bassin de l'Oudon



1.4. Constitution de la C.L.E.

La Commission Locale de l'Eau est une instance de concertation créée par le Préfet à l'échelle du bassin versant pour élaborer, réviser et suivre l'application du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (S.A.G.E.) (Art. L212-4 du Code de l'Environnement).

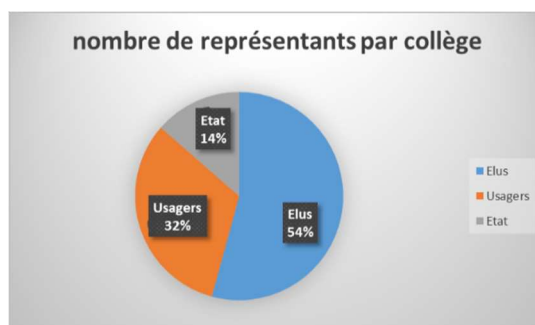
Le Préfet chargé de suivre pour le compte de l'État le S.A.G.E. du bassin versant de l'Oudon est le Préfet de Maine et Loire.

La Commission Locale de l'Eau du bassin versant de l'Oudon a été créée en décembre 1997.

En 2020 une demande a été faite auprès du Préfet pour faire coïncider le renouvellement du mandat de la C.L.E. (prévu en décembre 2021) avec le renouvellement du mandat des élus municipaux et communautaires (en mars 2020). La démarche a abouti avec l'accord unanime des membres du collège des usagers. Malheureusement le contexte sanitaire lié à la maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) a décalé les résultats des élections municipales et le renouvellement de la C.L.E. a été arrêté au début de l'année 2021. Sa composition a été renouvelée par Arrêté préfectoral DIDD-BPEF-2021 n°39 du 23 février 2021, modifié par Arrêté DIDD-BPEF-2021 n°333 du 26 novembre 2021, modifié par Arrêté DIDD-BPEF-2022 n°133 du 19 mai 2022, modifié par Arrêté du DIDD-BPEF-2023 n°47 du 21 février 2023.

En février 2023, la C.L.E. comprend 59 membres répartis comme suit :

- 32 membres représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements, des établissements publics locaux,
- 19 membres représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées,
- 8 membres représentants de l'État et de ses établissements publics intéressés.



1.5. Présentation de l'organisation

1.5.1. Structure porteuse

Le Syndicat du bassin de l'Oudon est structure porteuse de la Commission Locale de l'Eau depuis le 1^{er} janvier 2018. Leurs engagements réciproques font l'objet d'une « convention pour la révision et le suivi de l'application du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin versant de l'Oudon » renouvelée entre les 2 parties en 2021.

En 2023 les membres sont :

- .les Communautés de communes du Pays de Craon, de la Roche aux Fées, des Vallées du Haut Anjou, de Châteaubriant-Derval, Anjou Bleu Communauté et Roche aux Fées Communauté ;
- .les Communautés d'agglomération de Laval et de Vitré ;
- .la commune de Peuton.

Le Président du Syndicat est Gilles GRIMAUD.

Pierrick GILLES, Maire de St Michel de la Roë, représente le syndicat à la C.L.E.

Syndicat du bassin de l'Oudon Collectivités adhérentes et territoire d'intervention au 1er janvier 2021



- Villes principales
- Bassin versant de l'Oudon : territoire d'intervention
- Cours principal de l'Oudon
- Affluents principaux de l'Oudon

Commission Locale de l'Eau
IGN 2019© - BD Admin Express® Licences 2019/CMDV/0702
IGN 2019© - BD Carthage® Licences 2019/CUDV/0703
Reproduction et diffusion interdites - Septembre 2019
Chemin : Z:\BVOUDON\SIG\LE SIG\PROJETS_OES
PRESENTATIONS_GENERALES\2019_ADHERENTS_BVO

1.5.2. Commission Locale de l'Eau

La Commission Locale de l'Eau a fixé son organisation dans un règlement intérieur adopté en 2017.

La C.L.E. est globalement structurée de la manière suivante :

- La C.L.E. plénière,
- Le Bureau,
- L'exécutif (réunion du Président et des Vice-présidents).

Suite au renouvellement de la C.L.E. en 2021, l'installation s'est déroulée le 18 mars 2021.

Ont été élus :

		Mandat	Attributions à la C.L.E.
Président	Louis MICHEL	Vice-président de Laval Agglomération Vice-président du Syndicat du bassin de l'Oudon en charge de la gestion quantitative et des inondations	Présidence du bureau et de la C.L.E. Relations extérieures (avec Région, Départements, A.E.L.B., comité de bassin,... avec suivi des dossiers S.D.A.G.E., LIFE Revers'eau,...) Révision du S.A.G.E. et élaboration du P.T.G.E.
1 ^{er} Vice-président	Pierrick GILLES	Représentant le Syndicat du bassin de l'Oudon Maire de St Michel de la Roë	Binôme avec M Michel sur la révision du S.A.G.E. et l'élaboration du P.T.G.E.
2 ^{ème} Vice-président	Joël RONCIN	Conseiller municipal de Segré-en-Anjou Bleu Vice-président du Syndicat du bassin de l'Oudon en charge des milieux aquatiques	Thématiques émergentes (perturbateurs endocriniens, ...) Milieux aquatiques Révision du PLUi d'ABC (avec inventaires des zones humides et du bocage)
3 ^{ème} Vice-président	Gérard JALLU	Adjoint au Maire de Loiron-Ruillé	Sensibilisation, communication et évaluation
4 ^{ème} Vice-président	Olivier ROUSSEZ	Maire délégué de Pouancé Vice-président du Syndicat du bassin de l'Oudon en charge de la Verzée et de l'Argos	Avis sur les dossiers Révision du PLUi d'ABC (avec inventaires des zones humides et du bocage)

1.5.3. Cellule d'animation

En 2023, l'équipe d'animation de la Commission Locale de l'Eau représente 3,25 E.T.P.

Les missions de secrétariat/finances, de communication, de l'évaluation et de l'information géographique sont mutualisées avec le Syndicat du bassin de l'Oudon. En outre, la C.L.E. s'appuie sur les agents techniques du syndicat du bassin de l'Oudon pour l'expertise nécessaire à ses missions.



Journée d'équipe – visites de terrain en juillet 2023

L'année a été marquée par les évènements suivants :

- Arrêt maladie de 2 mois non remplacé,
- Remplacement congé maternité avec tuilage,
- Poursuite de l'apprentissage de niveau master dans le cadre du S.A.G.E. et du Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (arrêt en juin, reprise en novembre).

Poste occupé	Nombre d'ETP
Animatrice de la Commission Locale de l'Eau	0,58
Secrétariat et finances	1,00
Ingénieure en charge de la communication et de l'information géographique	1,13
Ingénieur en charge de l'évaluation	0,30
Apprenti projets de territoire	0,25
ETP totaux	3,26
ETP techniques	2,26

2. Présentation des activités de la C.L.E.

2.1. Les réunions organisées par la C.L.E.

La liste des réunions et les ordres du jour figurent en annexe 1.



2.2. Dossiers examinés pour avis

La liste des dossiers pour lesquels l'avis de la C.L.E. ou du Président a été sollicité ainsi que le résumé des avis figurent en annexe 3 avec la liste des récépissés des déclarations.



12 dossiers ont été analysés par la cellule d'animation et le bureau de la C.L.E. en 2023.

2.3. Suivi de la feuille de route de la Commission Locale de l'Eau

L'objectif principal de la feuille de route de la Commission Locale de l'Eau est, pour l'Agence de l'eau, la C.L.E. et sa structure porteuse, de construire une vision partagée, d'une part, de l'élaboration, de la mise à jour et de la mise en œuvre du S.A.G.E., et, d'autre part, du programme de travail de la C.L.E. (les missions de chacun, les priorités d'actions, les pistes de mutualisation et les modalités de suivi) pour une période de 6 ans.

La feuille de route contribue ainsi à la mise en cohérence des divers dispositifs en œuvre sur le territoire (articulation entre S.A.G.E. et contrat(s) territorial(riaux) (CT) par exemple). Elle est construite par la C.L.E., la structure porteuse et la cellule d'animation, chacun en ce qui les concernent. Elle sert de référence à l'instruction des demandes d'aide financière annuelles et ponctuelles à l'Agence de l'eau.

La feuille de route a été validée par les membres de la C.L.E. en réunion plénière du 30 septembre 2019. Elle a été modifiée le 6 mars 2020 afin d'inscrire l'élaboration d'un P.T.G.E. (projet de territoire pour la gestion de l'eau) en parallèle de la révision du S.A.G.E. (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux).

Cf. Annexe 8.

2.4. Règle de gestion des ouvrages de vannage sur le bassin versant de l'Oudon

La règle de gestion a pour objet la gestion coordonnée de l'ensemble des ouvrages de vannages sur le bassin versant de l'Oudon compatible avec les objectifs de la Directive cadre européenne sur l'eau et les usages. Elle permet la libre circulation de l'eau, des sédiments et des espèces entre les mois de novembre et mars.

Le comité de pilotage s'est réuni le 15 novembre 2023 pour faire le bilan de la mise en œuvre de la règle pendant l'hiver 2022-2023 et préparer la saison hivernale 2023-2024.

Cf. compte rendu de la réunion en annexe 7.

Les vannes ont été ouvertes à partir du 9 janvier 2023 jusqu'au 23 février 2023. Le manque d'eau dans les rivières explique cette application resserrée dans le temps ainsi que des résistances à l'ouverture sur le terrain.

Le bilan est le suivant :

- 60 ouvrages gérés dans le cadre de la règle du S.A.G.E.
- Clapet de la Percillère (Hière – Pommerieux) : clapet bloqué en position haute.
- Oudon – ouvrages sur la commune de Cossé le Vivien abaissés tardivement et remontés avec des ruptures d'écoulements.
- Chéran – communes de Congrier et Renazé : ouvrages abaissés tardivement.



2.5. Inventaires complémentaires des zones humides

La Commission Locale de l'Eau a réalisé un inventaire des zones humides en 2009. La disposition E-35 du S.A.G.E. demande la réalisation d'inventaires complémentaires dans le cadre de l'élaboration des documents d'urbanisme. La carte ci-dessous présente un état des inventaires complémentaires de zones humides réalisés.

La Commission Locale de l'Eau a été sollicité en 2020 par Anjou Bleu Communauté pour la réalisation de l'inventaire complémentaire des zones humides dans le cadre de l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal. La C.L.E. a accepté cette prise en charge (cf. chapitre 2.7.).

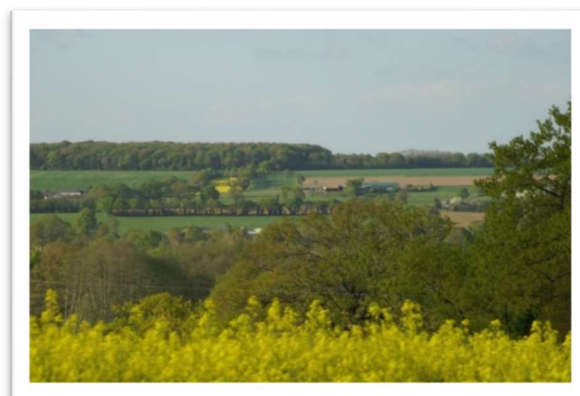
En 2022, des échanges avec les autres bassins concernés ont permis de préparer le cahier des charges de l'inventaire complémentaire de zones humides sur le territoire de la communauté de communes des Vallées du Haut Anjou (CCVHA) dans le cadre de leur projet de plan local d'urbanisme intercommunal. Cet inventaire sera porté par la communauté de communes.

Localisation des inventaires zones humides sur le bassin versant de l'Oudon



2.6. Mise en œuvre de la disposition du S.A.G.E. concernant les éléments stratégiques du bocage pour la gestion de l'eau

La Commission Locale de l'Eau a pris connaissance en 2019 du travail réalisé par les Chambres d'agriculture pour le repérage des éléments stratégiques du bocage pour le ralentissement des eaux et le maintien des sols (disposition n°E-41). La méthode consiste à un croisement de données géographiques, elle avait été testée préalablement sur quelques communes.



Le rendu peut être valorisé auprès des collectivités en charge des documents d'urbanisme ainsi que dans le cadre de la révision du S.A.G.E.

Ce travail a fait débat au moment de sa présentation à la C.L.E., notamment sur l'intérêt de déterminer le rôle stratégique des haies pour la gestion de l'eau, mais la haie est aussi utile à la biodiversité, au paysage,... Il avait donc été demandé de cadrer l'utilisation des données.

Le bureau a réexaminé ce dossier lors de sa réunion du 16 octobre 2020. Si des orientations sont prises dans le cadre du S.A.G.E. (disposition ou règle), il faut identifier la haie. Ce travail reste donc utile et nécessaire dans la perspective de la révision du S.A.G.E. Par contre les membres ont appelé à la vigilance en cas de transmission dans le cadre des documents d'urbanisme.

La Commission Locale de l'Eau a décidé de prendre en charge l'inventaire complémentaire du bocage dans le cadre du futur P.L.U.i (plan local d'urbanisme intercommunal) d'Anjou Bleu Communauté.

L'inventaire des zones humides sur le territoire de la Communauté de communes des Vallées du Haut Anjou sera également complété par un inventaire du bocage.

2.7. Inventaire complémentaire des zones humides et du bocage dans le cadre du PLUi d'Anjou Bleu Communauté

La Commission Locale de l'Eau a engagé en 2021 la consultation des entreprises pour réaliser l'inventaire complémentaire des zones humides et du bocage dans le cadre de l'élaboration du nouveau Plan Local d'Urbanisme Intercommunal sur le territoire d'Anjou Bleu Communauté. À noter que la C.L.E. avait déjà réalisé un inventaire complémentaire des zones humides dans le cadre du P.L.U.i de la Région de Pouancé-Combrée (ex. communauté de communes).



La consultation des entreprises en 2021 a été déclarée sans suite.

Une nouvelle consultation a été engagée en 2022 sur la base d'un cahier des charges resserré quant aux attendus. Le prestataire DCI Environnement a été missionné pour réaliser l'inventaire.


La mission a démarré au mois de janvier 2023.

Un groupe de travail technique a été créé avec des représentants de la C.L.E. et de Anjou Bleu Communauté pour le suivi de la mission. Il a été réuni 2 fois en 2023 : au démarrage de la mission et pour faire un point d'étape après les phases terrain.

13 groupes communaux de suivis ont été créés (avec mairie, représentants communaux et représentants des structures membres de la C.L.E.). Ils ont été réunis pour expliquer l'intérêt de l'inventaire et présenter la méthodologie. La pré-localisation des zones humides et des haies ont été présentées et discutées sur plan à cette première réunion. Une seconde réunion de restitution est programmée en 2024 après la phase terrain. Les groupes ont été informés par messagerie électronique du passage du prestataire semaines après semaines.

Un plan de communication a été développé pour informer les propriétaires et exploitants de la réalisation de l'inventaire. Les objectifs de ce plan de communication sont :

- Annoncer l'inventaire Zone humide et bocage,
- Annoncer la venue du bureau d'études DCI environnement pour que les propriétaires offrent un bon accueil aux techniciens,
- Présenter l'intérêt de gérer et protéger les zones humides et le bocage.



Message diffusé



« Inventorier pour identifier et préserver les zones humides et le bocage »

Les zones humides et le bocage constituent des réservoirs naturels pour stocker l'eau et atténuer les effets du dérèglement climatique. Ces espaces riches en biodiversité participent à l'identité territoriale.

Les membres de la Commission Locale de l'Eau du bassin de l'Oudon et les élus d'Anjou Bleu Communauté s'associent pour mener l'inventaire et la caractérisation des zones humides et du bocage sur le territoire de la communauté de communes, dans le cadre de la révision du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (S.A.G.E.) du bassin versant de l'Oudon et l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi).

DCI environnement est missionné pour réaliser ces inventaires de mars à juin 2023. Ils sont habilités par l'Etat à pénétrer les parcelles privées.




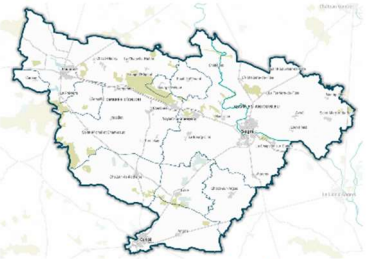
Pour plus d'informations, contactez la CLE au 02.41.92.52.84.



INVENTAIRE ZONES HUMIDES ET BOCAGE


DE MARS À JUIN 2023

INVENTORIER POUR CONNAITRE ET PRÉSERVER



Le bureau d'étude DCI est habilité à pénétrer sur les parcelles du territoire
Pour plus d'informations, veuillez contacter la Commission Locale de l'Eau (02.41.92.52.84)

Financé par :



Plan de communication : actions et développement :

INVENTAIRE ZONE HUMIDE ET BOCAGE	Février				Mars				Avril				Mai				Juin					
	S5	S6	S7	S8	S9	S10	S11	S12	S13	S14	S15	S16	S17	S18	S19	S20	S21	S22	S23	S24	S25	S26
DCI																						
ABC				Réunions PLU/i			Dépôt des affiches (Services et mairies déléguées)															
CLE / Syndicat du bassin de l'Oudon			Préparation point-presse			Point presse																
						Demande pour panneaux d'affichage communaux																
			Préparation spot radio																			
						Envoi message - affiche aux membres de la CLE concernés																
Elus membres des groupes communes de suivi							Dépôt des affiches (commerces)															
Membres de la CLE concerné par l'inventaire								Parution du message et de l'affiche					Rappel					Rappel				

Pour l'inventaire du bocage, DCI s'est appuyé sur les groupes communaux de suivis, et a effectué quelques vérifications sur le terrain.

Pour les zones humides, les communes suivantes ont été inventoriées : Carbay, la Prévière, Pouancé, Noyant la Gravoyère, Nyoiseau, la Ferrière de Flée, Montguillon, Saint Sauveur de Flée, Aviré, Louvaines, Saint Martin du Bois.

Le prestataire a pris du retard dans sa mission. Il a été convenu de poursuivre la mission en 2024 sur les communes restantes : Chazé-Henry, La Chapelle-Hullin, Grugé-l'Hôpital, Armaillé, Vergonnes, Saint Michel et Chanveaux, Noëllet, Challain-la-Potherie, Le Tremblay, Combrée, Bourg-l'Evêque, Bouillé-Ménard, Châtelais, L'Hôtellerie-de-Flée, Candé, Angrie, Loiré, Chazé-sur-Argos, Segré, Sainte-Gemmes d'Andigné, Marans, La Chapelle sur Oudon, Bourg d'Iré.

2.8. Gestion quantitative de la ressource en eau – élaboration d'un Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (P.T.G.E.)

Le Préfet de la Mayenne a incité à la mise en œuvre d'un « projet de territoire pour la gestion de l'eau ». La C.L.E. a proposé l'élaboration d'un P.T.G.E. à l'échelle du bassin versant de l'Oudon dans le cadre de la révision du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux.

La Commission Locale de l'Eau a validé la feuille de route pour élaborer un Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau sur le bassin versant de l'Oudon lors de sa séance plénière du 17 juin 2021.

Le groupe de travail P.T.G.E. a été installé le 19 octobre 2021.

L'élaboration du P.T.G.E. s'organise de la manière suivante :

- Amélioration de la connaissance sur les prélèvements agricoles (abreuvement, irrigation, lutte contre le gel,...) : diffusion d'un questionnaire à l'échelle du bassin versant de l'Oudon sous maîtrise d'ouvrage de la Chambre régionale d'agriculture.
- Amélioration de la connaissance sur les plans d'eau : caractérisation des plans d'eau par contact avec les propriétaires et visites sur le terrain, sous maîtrise d'ouvrage de la Commission Locale de l'Eau avec l'appui des techniciens du Syndicat du bassin de l'Oudon pour faire remonter des projets (effacement, aménagement, régularisation, cession,...).
- Étude HMUC (Hydrologie Milieux Usages Climat) puis étude socio-économique et élaboration du programme d'actions P.T.G.E. sous maîtrise d'ouvrage de la Commission Locale de l'Eau via un prestataire. La CACG (Compagnie d'Aménagement des Coteaux de Gascogne) a été retenue en 2022.

Le Groupe de travail a été convié à 3 reprises en 2022 : 1^{er} juin 2022, 5 octobre 2022, 13 décembre 2022.

Le groupe de travail a été convié à 5 reprises en 2023 : 28 avril 2023, 31 mai 2023, 4 juillet 2023, 21 septembre 2023, 7 novembre 2023.

La Commission locale de l'eau est informée de l'avancement. La liste des réunions avec les ordres du jour figure en annexe 1.

A cela s'ajoute des réunions de calage régulières entre la cellule d'animation de la C.L.E., le prestataire et les services de l'État.

L'élaboration a débuté en 2022 et s'est poursuivie en 2023.

L'état d'avancement est le suivant :

- **Amélioration de la connaissance sur les prélèvements agricole**
Le questionnaire a été abandonné en 2023 faute de réponses suffisantes au questionnaire (10%). Les données utilisées dans l'étude HMUC sont donc issues des données générales de l'Etat et de la Chambre d'agriculture (ratios d'abreuvement par cheptel, irrigation,...).

La Chambre d'agriculture a rencontré en 2023 les propriétaires de plans d'eau à usage d'irrigation pour les caractériser, et ce à l'échelle du bassin versant de l'Oudon. Le travail se poursuit en 2024.
- **Amélioration de la connaissance sur les plans d'eau**
Les agents du Syndicat du bassin de l'Oudon ont rencontré les propriétaires des plans d'eau sur le Chéran amont, en relation étroite avec le Président du syndicat des propriétaires de plans d'eau de la Mayenne et de la Sarthe. La base de données a été remise à la CACG au mois de mars 2023 pour être intégrée dans leur analyse HMUC.
- **Étude HMUC**
Un rapport d'état des lieux complet HMUC (hydrologie, milieux, usages et climat) a été établi. Il a été remis en septembre 2023 et finalisé en février 2024 après avoir pris en compte l'ensemble des remarques du groupe de travail P.T.G.E. .



Lien d'accès au rapport :

https://www.bvoudon.fr/sites/default/files/pdf/oudon_actu2015_volets_hmuc_partie1_022024_valide_v1402.pdf#overlay-context=gestion-quantitative/projet-de-territoire-pour-la-gestion-de-l-eau

Il a été décidé de renforcer la connaissance sur les besoins en eau des milieux pour 6 unités hydrauliques sur les 11 (5 avaient déjà été investiguées en 2015). La validation du volet « milieux » de l'étude HMUC est donc décalée à 2025, les nouvelles données sont attendues pour le croisement des 4 volets H, M, U et C ainsi que pour aboutir à un positionnement de la C.L.E. sur les volumes prélevables par usages. À l'issue de ce travail, le Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (P.T.G.E.) pourra être co-construit.

L'ensemble du travail mené sur le P.T.G.E., comptes rendus de réunions, documentations,... est accessible à tous à l'adresse suivante :

<https://bvoudon.fr/gestion-quantitative/projet-de-territoire-pour-la-gestion-de-l-eau>

Le P.T.G.E. constituera la base du volet de la gestion quantitative du S.A.G.E.

2.9. Révision du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

La C.L.E. a engagé la révision du S.A.G.E. en juin 2021. L'état des lieux a été fait en interne grâce au dispositif de l'évaluation du S.A.G.E. (indicateurs, mise à jour des données géographiques,...). La C.L.E. a fait le choix de modalités propres pour la concertation préalable, sans garant.

La révision est concomitante avec la nécessité d'élaborer le projet de territoire pour la gestion quantitative de l'eau. Il faut donc articuler les 2 procédures, de manière aussi à ne pas trop mobiliser les acteurs.

L'année 2023 a été consacrée à :

- La consultation des prestataires. Le marché a été publié en 2023. Les prestataires suivants ont été retenus :
Lot 1 – accompagnement de la C.L.E. pour les phases diagnostic, scénarios, stratégie et rédaction du S.A.G.E. : ARTELIA,
Lot 2 – analyse juridique : PAILLAT-CONTI-BORI,
Lot 3 – analyse socio-économique : ACTEON.
La nécessité d'une étude complémentaire pour estimer les besoins en eau des milieux dans le cadre du P.T.G.E. oblige à décaler en 2024 le démarrage de la phase de diagnostic du S.A.G.E.
- La poursuite de la concertation préalable avec la création et l'installation d'un groupe de participation citoyenne à la révision du S.A.G.E. (cf. chapitre 4.6.).

2.10. Projet Régional LIFE REVERS'EAU

La Commission Locale de l'Eau a été associée de 2018 à 2020 à la préparation par la Région des Pays de la Loire d'un projet de financement Européen pour l'environnement et le climat intitulé « LIFE intégré ». La Région a demandé à chaque bassin versant de candidater sur un projet. La C.L.E. s'est naturellement appuyée sur le Syndicat du bassin de l'Oudon, maître d'ouvrage.

Le Syndicat du bassin de l'Oudon a été retenu par la Région pour un projet sur la masse d'eau du Chéran. Cette masse d'eau doit atteindre le bon état des eaux en 2027 alors que les pressions sont multiples (qualité physico-chimique, hydrobiologique, hydromorphologique). Il s'agit d'une approche collaborative et multithématique pour faciliter l'appropriation et l'acceptation des changements à conduire pour le retour au bon état des eaux et à l'adaptation au changement climatique.

La mise en œuvre se déroule de 2021 à 2027 sous la maîtrise d'ouvrage du Syndicat du bassin de l'Oudon.

Cf. rapport annuel 2023 du Syndicat du bassin de l'Oudon :

<http://www.bvoudon.fr/les-structures/le-bassin-de-l-oudon/rapports-annuels>

2.11. Autres actions ou réunions suivies par le Président ou la cellule d'animation

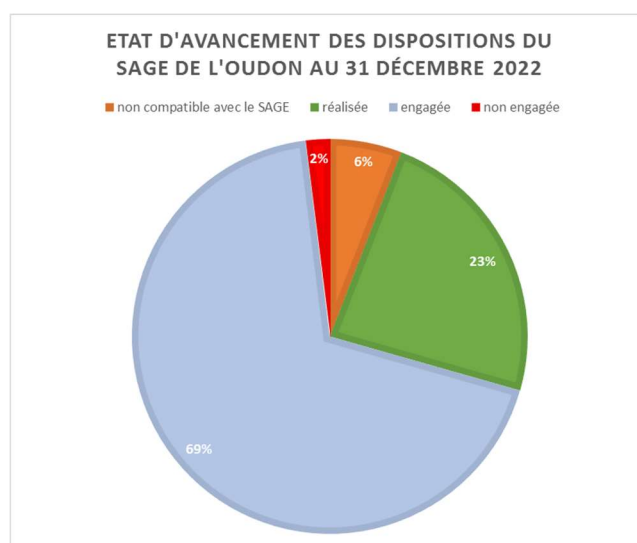
Le Président, les Vice-présidents ou la cellule d'animation de la C.L.E. participent à des réunions organisées par divers organismes afin d'assurer le suivi et la coordination des actions entreprises dans le domaine de l'eau sur le bassin de l'Oudon, de la Maine ou Loire-Bretagne. La liste des réunions auxquelles le Président, les Vice-présidents ou la cellule d'animation ont été invités à participer ou à intervenir figure en annexe 2.

3. Mise en œuvre du S.A.G.E.

3.1. Tableau de synthèse listant l'ensemble des dispositions du S.A.G.E.

L'annexe 4 présente la liste de l'ensemble des dispositions du S.A.G.E., l'année où elles doivent être mises en œuvre, l'état d'avancement réel et les actions réalisées.

Le graphique suivant synthétise l'état d'avancement des 51 dispositions du S.A.G.E. au 31 décembre 2023.



12 dispositions sont réalisées, 35 sont engagées, 1 n'est pas engagée et 3 réalisées ne sont pas compatibles avec le S.A.G.E.

Les deux règles édictées dans le S.A.G.E. pour la gestion des ouvrages de vannages et pour limiter les effets des imperméabilisations sont mises en œuvre.

3.2. Contrat territorial « eau » multithématique

La Commission Locale de l'Eau en partenariat et en collaboration avec les maîtres d'ouvrages locaux (Départements, Syndicat du Bassin de l'Oudon, communes, associations, ...) ainsi qu'avec les partenaires financiers propose ou participe à l'élaboration des programmes d'actions pour répondre aux enjeux du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux.

La Commission Locale de l'Eau a validé le 16 novembre 2022 le bilan du contrat 2020-2022 et le programme d'actions 2023-2025.

Le Contrat territorial « eau » multithématique 2023-2025 du bassin versant de l'Oudon, porté par le Syndicat du bassin de l'Oudon, a été signé le 26 juin 2023.

Ce contrat intègre les actions de la Commission Locale de l'Eau pour la partie des financements de la Région des Pays de la Loire.



Lien vers la stratégie 2020-2025, le bilan du contrat 2020-2022 et le contrat en cours 2023-2025 : <http://www.bvoudon.fr/portfolio/1348>

4. Actions de communication

4.1. Nouvelle identité visuelle pour la C.L.E. et le syndicat

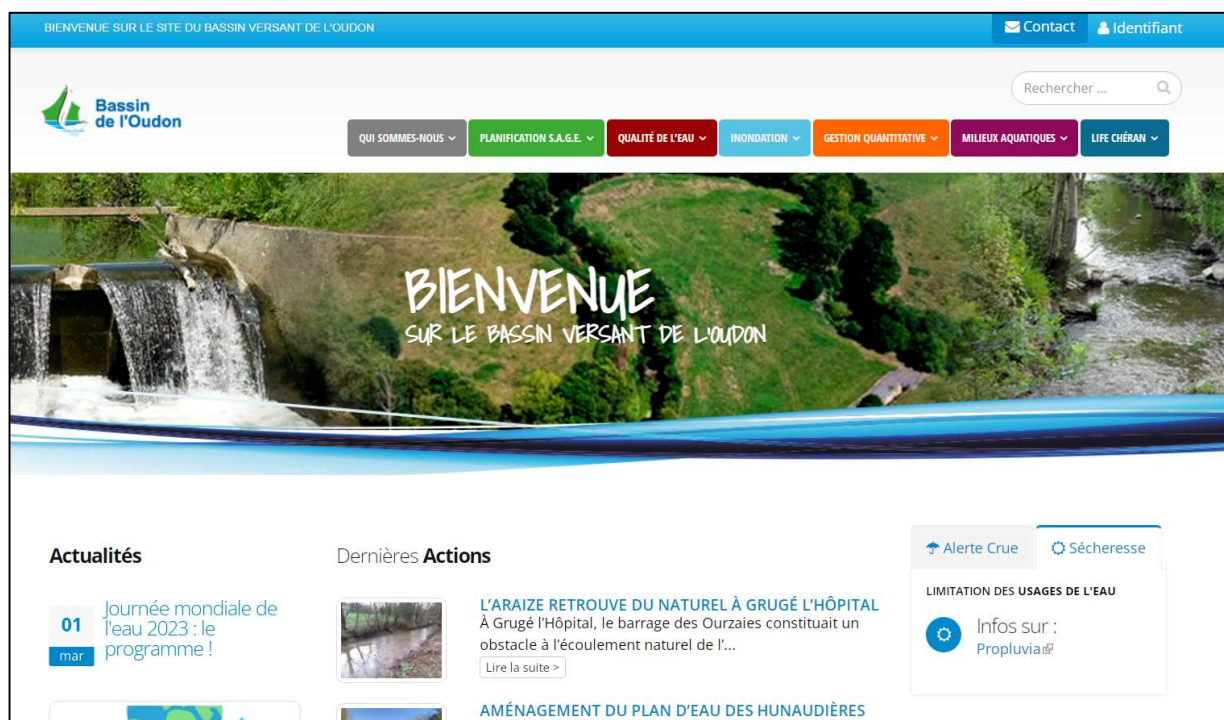
La stratégie de communication a révélé l'utilisation d'un logo vieillissant, un manque de cohérence dans les outils de communication et un besoin de visibilité des actions développées sur le bassin versant de l'Oudon.

Un prestataire a travaillé sur une nouvelle identité ainsi que sur la création d'une charte graphique. La charte a été présentée à la C.L.E. au début de l'année 2024 et sera rendue publique à l'occasion de la journée mondiale de l'eau du 22 mars 2024.

4.2. Site internet

Le site Internet www.bvoudon.fr permet la diffusion des documents du S.A.G.E. et l'information sur les actions mises en œuvre. L'objectif est d'informer le grand public sur les réalisations et les résultats obtenus.

Le site Internet dispose d'un accès réservé aux réunions et documents mis en consultation des différentes assemblées (C.L.E. et aux groupes de travail). Il est mutualisé avec le Syndicat du bassin de l'Oudon.



Page d'accueil du site internet

4.3. Newsletter « Inf'eau Oudon web »

Le site Internet est complété par l'envoi d'une newsletter « Inf'eau Oudon web » pour inciter les abonnés à se rendre sur le site et consulter les dernières informations. Le choix est fait dans cette lettre de communiquer uniquement sur ce qui se passe sur le bassin versant de l'Oudon. Elle est mutualisée avec le Syndicat du bassin de l'Oudon.

En 2023, 4 newsletters ont été créées et envoyées aux acteurs du bassin et autres personnes inscrites (environ 450 personnes).

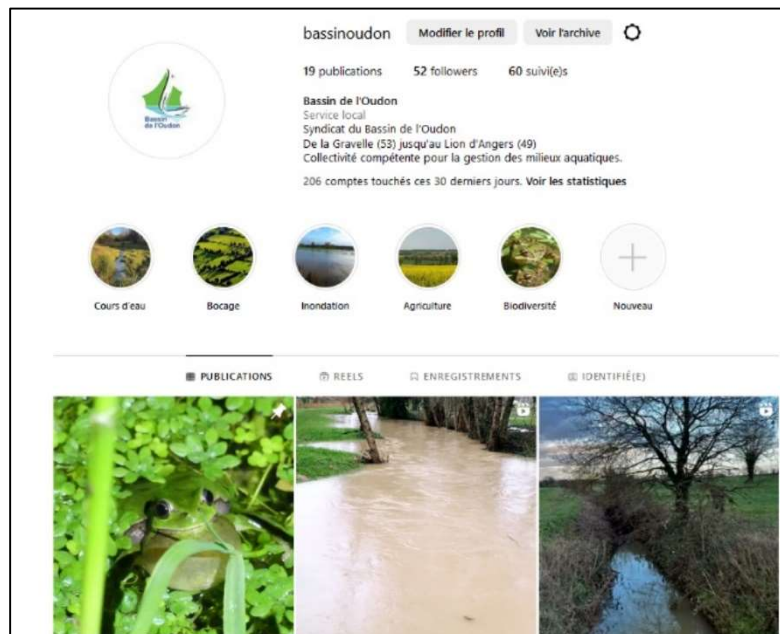
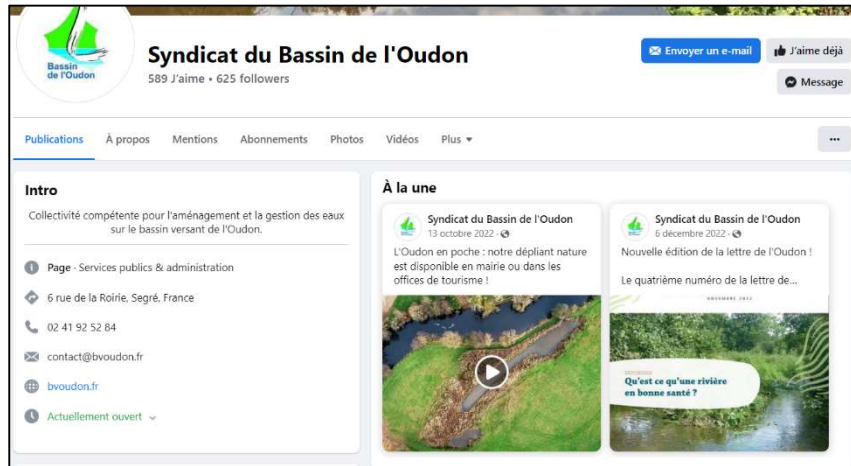
4.4. Mise à jour de la page Facebook et création d'une page instagram

Le site Internet est complété par une page Facebook et une page Instagram mises à jour en interne.

Elles sont mutualisées avec le Syndicat du bassin de l'Oudon.

<https://www.facebook.com/bassinoudon/>

Nombre d'abonnés : 641 (+ 50 par rapport à 2022).



4.5. Journée mondiale de l'eau fêtée sur le bassin versant de l'Oudon

Comme chaque année, la Commission Locale de l'Eau (C.L.E.) célèbre la journée mondiale de l'eau dont l'objectif est « d'attirer l'attention sur l'importance de l'eau et de promouvoir la gestion durable des ressources en eau douce ». La C.L.E. incite les structures du territoire à organiser des visites, animations,... à destination du grand public.

La C.L.E. a organisé une représentation théâtrale dans la compagnie Patrick COSNET « l'arbre qui plantait des hommes » le vendredi 24 mars à Loiron ainsi qu'une animation nature grand public sur le thème de l'eau : une ressource essentielle à la vie.



Les autres manifestations organisées à cette occasion sont rapportées dans le tract ci-dessous.

JOURNÉE MONDIALE DE L'EAU 2023
sur le bassin versant de l'Oudon

22 MARS JOURNÉE MONDIALE DE L'EAU
2023 Accélérer le changement

La Commission Locale de l'Eau du bassin de l'Oudon et ses partenaires organisent des manifestations ouvertes au public pour fêter la journée mondiale de l'eau. Cette journée se célèbre le 22 mars et a vocation à sensibiliser à la protection de cette ressource si précieuse.

Retrouvez le programme des animations au dos !

Financé par :

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Agence de l'eau Loire-Bretagne
PAYS DE LA LOIRE

PROGRAMME

Loiron-Ruillé
L'ARBRE QUI PLANTAIT DES HOMMES
Venez assister à la représentation théâtrale de la Cie Patrick Cosnet le vendredi 24 mars à Loiron !
Rdv à 20h30 à la salle des fêtes - Gratuit.
Organisé par la Commission Locale de l'Eau du bassin de l'Oudon

Cossé-le-Vivien
L'EAU, RESSOURCE ESSENTIELLE À LA VIE
Accompagné d'un guide, partez-à la découverte des espèces qui peuplent les zones humides !
Mercredi 22 Mars, rdv à 18h30 à la zone humide "La pré de Cossé". Tout public - Gratuit - Sur inscription.
En partenariat avec Mayenne Nature Environnement

La Roche-Neuville / Chazé-Henry
VISITES D'USINES D'EAU POTABLE
Les usines d'eau potable de La Roche-Neuville et Chazé-Henry vous ouvrent leurs portes le mercredi 22 mars !
Visites d'1h, plusieurs créneaux disponibles. Sur inscription.
Organisé par la Communauté de Communes du Pays de Craon et le Syndicat d'Eau de l'Anjou.

Erdré-en-Anjou
L'EAU DANS TOUS SES ETATS
Cette animation sera proposée aux enfants des écoles les 23 et 24 mars. À l'aide de jeux et d'expériences, les élèves découvriront le cycle de l'eau.
Non ouvert au public.
En partenariat avec la fédération de pêche du Maine et Loire

Ombrière d'Anjou
AGIR POUR LA VERZÉE
Retrouvez le stand du Syndicat du Bassin de l'Oudon au départ de Balade en Fermes le dim. 19 mars à Combrée et apprenez en plus sur les actions pour la Verzée.
Organisé par Ombrière d'Anjou, + d'infos sur www.ombriedanjou.fr

Plus d'infos sur ces évènements sur www.bvoudon.fr
Tel : 02 41 92 52 84

4.6. Concertation préalable dans le cadre de la révision du S.A.G.E.

Les évènements organisés en 2022 dans le cadre de la concertation préalable ont permis de créer un groupe de participation citoyenne (recueil des personnes intéressées pour participer, 30 à 40 volontaires). Une charte a été validée en C.L.E. au mois de mars 2023.

Un premier atelier a été organisé le 24 juin 2023 pour présenter la gestion de l'eau sur le bassin versant de l'Oudon, les modalités de fonctionnement du groupe et visiter le site des Hunaudières. Malheureusement seulement 2 personnes ont participé à cette première rencontre du groupe de participation citoyenne.

Il sera relancé en 2024 et son fonctionnement réajusté si besoin.



5. Évaluation et valorisation des résultats

5.1. Actions menées dans le cadre de l'évaluation du S.A.G.E.

Les missions suivantes ont été réalisées en 2023 :

- mise à jour à l'état 2023 des 20 indicateurs-clés du système d'évaluation du S.A.G.E. révisé.
- mise à jour de l'état des lieux dans le cadre de la révision du S.A.G.E.,
- évaluation d'indices supplémentaires permettant d'établir un état des lieux sur les thématiques du bocage, de la biodiversité ou de la gestion quantitative,
- Les bases de données liées aux suivis de la gestion de la ressource, des milieux aquatiques, de la lutte contre les inondations, de la lutte contre les pollutions ont été renseignées régulièrement.
- Le Système d'Information Géographique continue de s'étoffer grâce au partenariat avec GEOPAL et l'IGN.
- La C.L.E. poursuit la fourniture de données qui lui sont propres, notamment celles liées à l'inventaire des zones humides.
- La modernisation de l'outil de suivi des indicateurs du S.A.G.E., des actions menées et pour la valorisation des résultats a été initiée en 2020.

5.2. Réseau de points de mesures et protocole de suivi

Le réseau et les protocoles de suivi de la qualité de l'eau sont présentés dans le tableau qui figure en annexe 5.

5.3. Évaluation du S.A.G.E. – modernisation de la valorisation de la donnée par la mise en place d'un logiciel de gestion des données et d'un observatoire de l'eau

La Commission Locale de l'Eau a mis en place depuis sa création en 1998 un système d'information géographique (SIG) pour le suivi des actions mises en œuvre sur le bassin versant de l'Oudon et pour le suivi d'indicateurs de résultats (nitrates, pesticides, biologiques,...). Environ 0,3 à 0,5 ETP sont consacrés chaque année à cette mission « évaluation et administration du SIG ».

L'intérêt du SIG est la localisation géographique de la donnée et sa conservation dans le temps. L'intérêt de l'exploitation des données capitalisées et du suivi des indicateurs est de pouvoir présenter l'état de la ressource en eau et des milieux aquatiques (en C.L.E. annuellement, auprès d'acteurs, en COPIL,...). La C.L.E. et le Syndicat du bassin de l'Oudon disposent ainsi d'un « état des lieux » permanent.

Il a été proposé de faire évoluer cet outil vers :

- Une partie plus opérationnelle pour le suivi des « IOTA » installation, ouvrages, travaux, aménagements et de leur localisation géographique,
- Une partie pour la mise à disposition des données acquises par la C.L.E. et le Syndicat auprès du grand public et pour les aménageurs (exemple des inventaires zones humides, mares, plans d'eau, haies).

Ce projet entre dans le cadre :

- De la feuille de route de la Commission Locale de l'Eau,
- Du CTE (contrat de transition écologique) porté par le GAL-SUD-MAYENNE,
- Du CTeau multithématique du Syndicat du bassin de l'Oudon.

De nombreux échanges ont eu lieu avec des professionnels disposant de logiciel de gestion de données. Le choix s'est porté sur l'outil « SYSMA » développé par l'établissement territorial de bassin de la Sèvre Nantaise. Cet outil est aujourd'hui utilisé par plusieurs structures de bassin versant en Pays de la Loire.

Outil SYSMA : ce logiciel web permet de suivre l'ensemble des actions du CTEAU, initialement prévu pour une utilisation milieux aquatiques, il peut être utilisé pour les autres compétences de l'eau. Il est composé d'une interface cartographique : sur chaque point identifié géographiquement, une donnée texte lui est rattachée. Il permet de visualiser les actions, les travaux, les réunions mais aussi la partie finance.



L'ensemble des données de travail du Syndicat du bassin de l'Oudon pourront être stockées, valorisées, traitées et archivées sur ce logiciel. L'intégration des données et le développement sur le bassin versant de l'Oudon a été réalisé en 2021.

Les techniciens du Syndicat du bassin de l'Oudon sont équipés de tablettes connectées pour entrer directement les données collectées sur le terrain.

Outil Observatoire : Il permet de visualiser en direct les données publiques. Il permet le croisement de données. Il sera donc pratique de croiser la donnée pluviométrie et la donnée qualité afin de faire un bilan qualité sur le bassin de l'Oudon. Ces cartographies dynamiques sont désormais visibles sur le site du Bassin de l'Oudon.



Lien vers l'observatoire du bassin versant de l'Oudon :

<https://bvoudon.fr/qualite-de-l-eau/observatoire-de-l-eau>

Pour le moment, chaque année les principaux indicateurs dit « clés » sont présentés sous le format diaporama en Commission Locale de l'Eau et quelques commentaires sont ajoutés au rapport annuel.

Il est proposé de donner plus de visibilité au suivi de l'état des eaux et des indicateurs du S.A.G.E. :

- Associer des commentaires aux données présentées pour expliquer,
- Présentation et validation en Commission Locale de l'Eau plénière,
- Présentation au comité syndical du Syndicat du bassin de l'Oudon pour répondre à une demande des élus du Syndicat du bassin de l'Oudon
- Mise en ligne de la présentation sur le site internet avec le rapport annuel de la C.L.E.

5.4. État des eaux et suivi des indicateurs du S.A.G.E.

L'état des eaux et des milieux aquatiques ainsi que le suivi des indicateurs du S.A.G.E. est en annexe 6.

6. Budget et financement

Le Syndicat du bassin de l'Oudon, structure porteuse de la C.L.E., recouvre les participations financières auprès des communes ou des communautés de communes.

Le total des participations s'élève à 33 800 € en 2023.

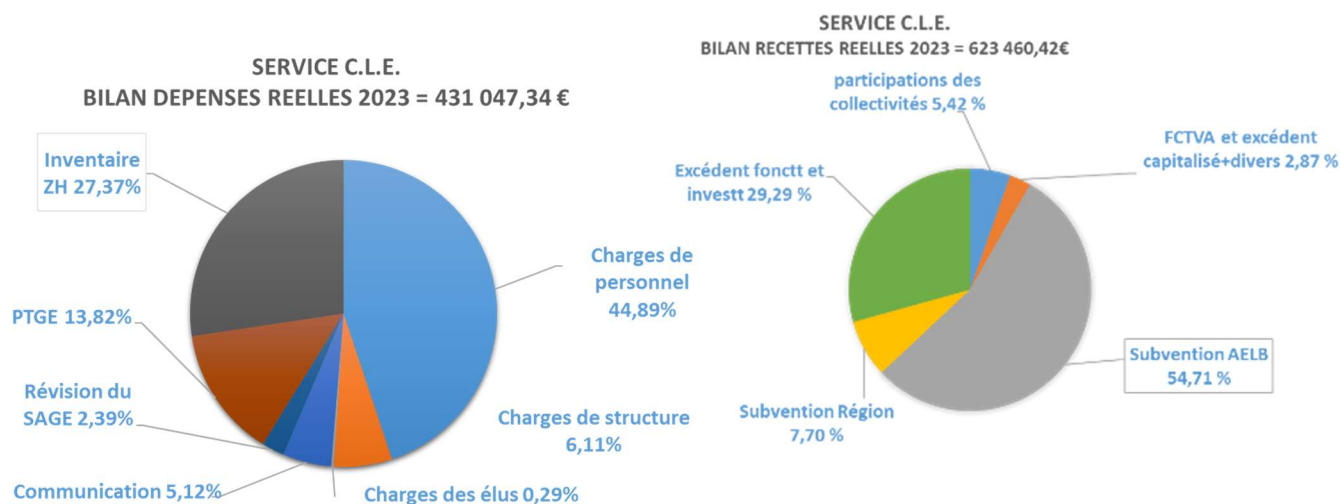
Les partenaires financiers du S.A.G.E. et de la structure d'animation de la C.L.E. sont l'État, l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne (A.E.L.B.) et la Région des Pays de la Loire.

En 2023, les plans de financement par action sont reportés dans le tableau 1 ci-dessous (recettes attendues calculées sur les dépenses réelles, il peut y avoir un décalage dans les versements par rapport à l'année budgétaire).

Tableau 1

Action	montant total TTC en 2023	aide agence de l'eau attendue		aide Région attendue		aide Etat attendue		A charge de la C.L.E.	
communication	22 084,63 €	50%	11 042,32 €	30%	6 625,39 €			20%	4 416,93 €
élaboration du P.T.G.E.	59 579,91 €	70%	41 705,94 €			30%	17 873,97 €	0%	0,00 €
inventaire des zones humides et du bocage	117 975,00 €	50%	58 987,50 €	30%	35 392,50 €			20%	23 595,00 €
révision du S.A.G.E.	10 293,49 €	50%	5 146,75 €	30%	3 088,05 €			20%	2 058,70 €
animation de la C.L.E.	221 114,31 €	70%	315 877,59 €	7,24%	16 000,00 €			22,8%	50 334,29 €
TOTAL	431 047,34 €		432 760,08 €				17 873,97 €		80 404,92 €

Les graphes ci-dessous présentent les dépenses et recettes **réelles** du compte administratif 2023.



Pour l'année 2023, le **compte administratif** du budget de la C.L.E. est synthétisé ci-après. Le total des dépenses s'élève à 424 746,15 €, le total des recettes s'élève à 617 159,23€. Le résultat global de 2023 est positif de 192 413,08 €.

Tableau 2

CHAPITRE	LIBELLE	OUVERTURES BUDGETAIRES	
		DEPENSES	RECETTES
0 11	CHARGES A CARACTERE GENERAL	230 752,74	
0 12	CHARGES DE PERSONNELS ET FRAIS ASSIMILES	193 508,99	
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	6 785,61	
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	10 246,51	
22	DEPENSES IMPREVUES DE FONCTIONNEMENT		
23	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		
0 13	RBSMT SUR PERSONNEL		17 235,70
74	PARTICIPATIONS		33 800,00
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATIONS		389 252,56
777	AMORTISSEMENT SUBVENTIONS		1 273,20
00 2	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		164 804,35
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT		441 293,85	606 365,81
RESULTAT		165 071,96	
10	DOTATION, FONDS DIVERS ET RESERVES		546,91
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		
28	AMMORTIEMENT DES IMMOBILISATIONS	1273,2	10 246,51
0 21	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		
00 1	EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTE	-17820,9	
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT		-16 547,70	10 793,42
RESULTAT		27 341,12	

Analyse financière :

Tableau 1 :

En 2023, le reste à charge réel de la C.L.E. (80 405 €) est nettement supérieur à ce qui est versé par les collectivités (33 800 €). La C.L.E. utilise donc une partie de ses excédents.

Tableau 2 :

La C.L.E. a bénéficié de versements d'avances de subventions pour ses actions qui lui permettent de maintenir un excédent budgétaire. L'excédent devrait nettement diminuer en 2024 et 2025.

7. Analyse – Bilan – Perspectives

7.1. Analyse de l'activité de l'année

L'activité a été marquée par :

- La notification du marché pour la révision du S.A.G.E.,
- L'installation d'un groupe de participation citoyenne pour la révision du S.A.G.E.,
- L'amélioration des connaissances sur les plans d'eau,
- La conduite des études HMUC (hydrologie, milieux, usages, climat) dans le cadre du Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (P.T.G.E.),
- La réalisation d'une partie de l'inventaire des zones humides et du bocage sur le territoire d'Anjou Bleu Communauté.

7.2. Perspectives à moyen terme

- Validation du diagnostic du S.A.G.E. fin 2024,
- Validation des volets hydrologie, usages et climats dans le cadre du P.T.G.E.,
- Engagement d'un marché public pour l'étude complémentaire sur les besoins en eau des cours d'eau et mise en œuvre de l'étude,
- Engagement des études socio-économiques et d'élaboration du P.T.G.E.
- Poursuite de l'inventaire des zones humides et du bocage sur le territoire d'Anjou Bleu Communauté.

Adopté en réunion plénière de la C.L.E., le 3 septembre 2024,

*Monsieur Louis MICHEL,
Président de la C.L.E.*



The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'L. Michel'. To the right of the signature is a circular stamp. The text in the stamp reads 'COMMISSION LOCALE DE L'EAU' at the top and 'S.A.G.E. DU BASSIN DE L'OUDON' at the bottom.